



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

DEMANDE DE COMMUNICATION D'ARCHIVES

*Les champs marqués d'une * sont à renseigner obligatoirement*

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU DEMANDEUR

M^{me} M.

Nom* : Prénom(s)* :

Date de naissance* : Lieu de naissance (dpt. ou pays)* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* : Pays* :

Téléphone : Adresse électronique : @.....

COMMUNICATION DE VOTRE DOSSIER PERSONNEL

CONSULTATION

REPRODUCTION

Renseignements concernant votre situation militaire :

Numéro Identifiant Défense (matricule) :

Nationalité* :

Nature des services accomplis* : APPELÉ ENGAGÉ AUTRE (à préciser) :

A servi dans * : l'armée de terre l'armée de l'air la marine la gendarmerie

autre (à préciser) :

Dernier grade obtenu * :

Si vous êtes de nationalité étrangère, veuillez préciser l'identité sous laquelle vous avez servi et votre filiation.

COMMUNICATION DU DOSSIER PERSONNEL D'UN TIERS

CONSULTATION

REPRODUCTION

Renseignements concernant son identité :

M^{me} M.

Nom d'usage* : Prénom(s)* :

Nom de naissance* : Nationalité* :

Date de naissance* : Lieu de naissance (dpt. ou pays)* :

Décédé(e)*: Oui ⁽¹⁾

Non

eeeee

*Les champs marqués d'une * sont à renseigner obligatoirement*

⁽¹⁾ Justificatif de décès à joindre à votre demande.

COMMUNICATION DU DOSSIER PERSONNEL D'UN TIERS (suite)

Renseignements concernant sa situation militaire :

Numéro Identifiant Défense (matricule) :

Nature des services accomplis* : APPELÉ ENGAGÉ AUTRE (à préciser) :

A servi dans * : l'armée de terre l'armée de l'air la marine la gendarmerie
 autre (à préciser) :

Dernier grade obtenu * :

COMMUNICATION D'AUTRES ARCHIVES

CONSULTATION REPRODUCTION

Voir la brochure "Conservation et consultation des archives"

.....
.....
.....

A *

Le *

Signature*:

La communication des archives se fait :

- soit par consultation sur place, en salle de lecture du CAPM de Pau, après prise de rendez-vous,
- soit par envoi de reproductions (version papier ou version numérique), après acceptation et paiement d'un devis de reproduction.

⁽¹⁾ Les archives publiques sont communiquées au terme de délais de communication définis par les articles L213 -1 à L213- 6 du code du patrimoine. En conséquence, il vous sera éventuellement demandé de fournir des documents justificatifs ou de remplir une demande de dérogation.

Demande à adresser :

⇒ par voie postale :

CAPM

Caserne Bernadotte - Place de Verdun

64023 PAU CEDEX

⇒ par voie électronique

capm-pau.courrier.fct@intra.def.gouv.fr